

Aires protégées et participation des populations locales.

Un exemple guyanais

Geoffroy Filoche

IRD

UR 199-Orléans



Institut de recherche
pour le développement

Les aires protégées :
d'une nature sanctuarisée à un
environnement géré

La protection de l'environnement a évolué :

- Protection des espèces
 - Protection des espaces
 - Protection des écosystèmes...
-
- Jusqu'à une gestion durable de l'environnement, où l'homme est réintégré

Quelles sont les implications du DD sur les modes juridiques de régulation?

Plusieurs principes :

- Décloisonnement des politiques
- Utilisation durable des ressources naturelles
- Participation
- Subsidiarité

Plusieurs changements :

- Du gouvernement à la gouvernance
- De la réglementation étatique à la contractualisation

***Un exemple :
la réforme des parcs nationaux français***

- Loi du 14 avril 2006
- Décret du 28 juillet 2006

Quelles principales évolutions du régime ?

- Réforme de la répartition des compétences entre pouvoir central et pouvoir local
- Réforme des conceptions relatives à la conservation

Qu'est-ce qu'un parc et comment est-il créé ?

- ***Le cœur de parc***
- Zone de protection maximale
- Imposé par l'État, après consultation des collectivités locales
- Le décret de création et la charte établissent les règles applicables à l'intérieur du cœur
- ***L'aire de libre adhésion***
- Zone de protection, de mise en valeur et de développement durable
- Démarche volontaire et négociée (les collectivités locales sont plus impliquées et ont le choix de l'adhésion)
- Seule la charte établit les règles applicables à l'intérieur de l'aire

Des autochtones dans la République française : *l'exemple du Parc amazonien de Guyane*

- Créé en 2007 après la réforme législative des parcs nationaux
- Concerne 7 000 personnes dans 34 000 km²
- Deux types de zones : des *cœurs* (protection maximale) et une *zone de libre adhésion* (activités visant un développement durable)
- Populations vivant dans le parc : quelques Créoles, trois ethnies amérindiennes et des communautés bushinenge

Le Parc amazonien de Guyane



Principaux dispositifs réglementaires existants

- Parc amazonien de Guyane
- Réserve naturelle nationale
- Zone de droits d'usage collectifs
- Parc national brésilien

Zonage

- Zone de libre adhésion
- Coeur de parc

Limite nord de la zone d'accès réglementé

Limite communale

Principaux cours d'eau

Chef-lieu de commune

Principaux hameaux

Source : DIREN Guyane et Mission Parc, ONF
Réalisation : DIREN Guyane, Cellule SIG, S. LINARES, 2007
Cartographie : Ch. Chauviat, IRD, 2008

Le Parc amazonien de Guyane : *quelle participation des communautés locales ?*

- Qui incarne le « local » ?
- Quelles sont les relations entre les acteurs locaux ?
- Quel est le poids du « local » face à l'État ?

- Déséquilibre au profit du local dans le conseil d'administration (CA) du parc
- Position ambivalente des élus locaux vis-à-vis du parc et vis-à-vis des communautés amérindiennes et bushinenge
- Versatilité des alliances entre les acteurs
- Une grande partie de la réglementation à l'intérieur des cœurs est déterminée par le décret étatique

Le Parc amazonien de Guyane : quelle gestion de l'environnement?

- Approche très conservacionniste...
- ... mais dérogations au profit des communautés locales et des résidents permanents
- *Avant le parc* : zones de droits d'usage collectifs (ZDUC)
- *Avec le parc* : expansion des possibilités
- Quelques zones d'ombre toutefois